

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

22 DÉCEMBRE 2005

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'INTRODUCTION DE L'HISTOIRE DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS
DANS LES MANUELS SCOLAIRES, DANS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
AINSI QUE DANS LE CADRE DES DEVOIRS DE LA MÉMOIRE ORGANISÉS EN
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DÉPOSÉE PAR **MME CHRISTINE DEFRAIGNE, MM. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER ET
ALAIN DESTEXHE.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
----------------	---

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'INTRODUCTION DE L'HISTOIRE DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS DANS LES MANUELS SCOLAIRES, DANS LES PRO- GRAMMES UNIVERSITAIRES AINSI QUE DANS LE CADRE DES DEVOIRS DE LA MÉ- MOIRE ORGANISÉS EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	4
--	---

DÉVELOPPEMENTS

Par l'adoption d'une résolution le 26 mars 1998 (1-736/1), le Sénat belge a reconnu solennellement la réalité du génocide arménien.

Or, l'histoire du génocide arménien est trop souvent négligée dans nos manuels scolaires. L'objet de cette proposition de résolution est de lui rendre la place qu'il mérite.

Le développement d'une politique de la mémoire et la connaissance objective de l'histoire sont indispensables au grand public et à la jeunesse qui doivent être informés de ce génocide. Le principe du droit de mémoire est essentiel, tant pour les jeunes générations que pour tous ceux qui ont besoin de s'approprier une histoire qui est, aujourd'hui encore, mal connue. Il me semble extrêmement utile que la mémoire soit préservée et que cette notion soit déclinée. A travers le thème de la mémoire, nous voulons transmettre l'Histoire à ceux qui ne savent pas les initier à ces événements dramatiques.

« *La terre et les morts, la mer et les vivants* » comme l'écrivait Paul Valéry, c'est-à-dire manifester la reconnaissance du passé et l'espoir en l'avenir.

Une meilleure information des adultes de demain, à travers une véritable politique pédagogique, permettra d'éviter que de telles atrocités se reproduisent. Les générations montantes doivent pouvoir faire rempart contre le renouvellement de ces tragédies et de ces actes de barbarie. En effet, l'histoire contemporaine, de même que l'actualité, montrent que nous ne sommes pas à l'abri de dérives.

Cette meilleure information permettra d'éviter les replis identitaires et communautaires qui sont l'inverse de la société multiculturelle que nous défendons.

C'est par l'école et l'enseignement que passent un grand nombre de valeurs. Il est donc nécessaire que l'histoire de notre continent soit mieux connue grâce à des programmes scolaires plus adaptés. Il est effet important de permettre l'accès aux informations essentielles de notre histoire, mais également de celle de nos voisins. Cela s'avère d'autant plus nécessaire dans le cadre de l'Europe de demain.

Nous voulons également que ceux qui sont chargés de dire toute la vérité sur notre histoire développent des programmes de recherche afin que

toute la lumière soit faite sur ces événements tragiques de l'histoire du XX^{ème} siècle. Les programmes de recherche universitaire devront accorder à l'histoire du génocide arménien « la place qu'elle mérite » - formule très large qui sied parfaitement à la liberté du domaine universitaire. Ces travaux permettront de retracer et de mettre en lumière toute la réalité de ces événements.

Ce travail pédagogique devrait rassembler les enseignants, les historiens mais aussi les éditeurs qui, dans ce domaine, ont un rôle majeur à jouer.

Il est nécessaire de fournir aux étudiants l'information la plus exhaustive possible pour leur permettre de développer leur esprit critique. Aussi est-il nécessaire que les manuels scolaires accordent toute sa place à l'histoire du génocide arménien, une histoire non pas tronquée et défigurée, mais complète et impartiale.

Le Gouvernement et le Ministre compétent devront donc être désormais très attentifs à l'enseignement de l'histoire et au contenu des manuels scolaires dans les écoles. Il importera que ces supports de l'apprentissage transmettent la vérité historique.

A cet égard, l'utilisation du manuel scolaire, qui est l'instrument idéal pour remplir cette fonction, doit être revalorisée.

Enfin, la coopération permettant la mise en relation des sources orales et écrites disponibles en Communauté française et à l'étranger relatives au génocide arménien doit être encouragée.

Il faut dans ce cadre que nous consentions un effort nouveau et ambitieux pour recueillir de manière exhaustive les témoignages écrits, poursuivre l'ouverture des archives favorisant les travaux de recherche universitaire et d'historiens, inciter à l'organisation d'expositions, de colloques et de publications, favoriser la diffusion dans les médias d'œuvres concernant cette période : toutes ces manifestations permettront de lutter contre la désinformation et les propos niant l'existence du génocide arménien.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'INTRODUCTION DE L'HISTOIRE DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS DANS LES MANUELS SCOLAIRES, DANS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES AINSI QUE DANS LE CADRE DES DEVOIRS DE LA MÉMOIRE ORGANISÉS EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Considérant que le Sénat a reconnu la réalité du génocide arménien par une résolution votée le 26 mars 1998 (1-736/1))

Fr. ROELANTS du VIVIER

A. DESTEXHE

Considérant qu'il est impératif que les jeunes soient informés de ce génocide et cela, par le biais de tous les instruments didactiques disponibles ;

Considérant que la Communauté française organise diverses actions de mémoire ;

Considérant qu'en sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement énonce qu'il valorisera l'emploi des manuels scolaires ainsi que les productions propres des enseignants et des chercheurs de la Communauté française, qu'il veillera à offrir aux enseignants au moins un manuel adapté par discipline de base et par degré d'enseignement pour l'enseignement fondamental, qu'il créera un fonds de prêt de manuels scolaires pour les écoles de l'ensemble des réseaux pour favoriser la réintroduction du manuel scolaire dans le primaire et le secondaire ;

Considérant que le Gouvernement prévoit dans son premier projet de contrat stratégique la valorisation des supports didactiques performants ;

Le Parlement de la Communauté française recommande au Gouvernement de la Communauté française :

- d'insérer un chapitre consacré à l'histoire du génocide des Arméniens dans les manuels scolaires ;

- d'insérer l'histoire du génocide des Arméniens dans les programmes de recherche universitaire ;

- d'introduire l'histoire du génocide des Arméniens dans le cadre des actions de mémoire organisées en Communauté française.

- de soutenir la coopération permettant la mise en relation des sources orales et écrites sur le génocide arménien disponibles en Communauté française et à l'étranger.

Ch. DEFRAIGNE